

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2008 à 21 HEURES

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal siège et délibère :

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion précédente concernant le bulletin municipal, une discussion s'instaure sur la distribution de celui-ci. Après concertation, le Conseil Municipal décide de distribuer la copie des réunions chaque trimestre et d'établir semestriellement un bulletin municipal.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire faite par M. et Mme Lafage Thierry.

Après étude des plans présentés, le Conseil Municipal décide que ceux-ci doivent être améliorés au niveau de la façade visible de la route.

Parement en pierre, volets et fenêtres en bois.

M. le Maire donne lecture du coût des travaux du chemin rural de la Bouyssette qui s'élève à 6 016.42 euros.

L'empierrage du chemin de Verdayrou-Rességayre (partie hors PVR) à 5 279.77 euros HT.

A voir également le déplacement du chemin du Cruzoul dans les orientations d'aménagement.

Suite au problème informatique, la société « la souris » a proposé un contrat de maintenance de 120 euros HT annuel ou payer les factures de dépannage au prix actuel de 45 euros HT de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas opter pour un contrat de maintenance.

Suite à la demande formulée par la Préfecture du Lot, le Conseil Municipal nomme M. Sulmierski Christophe comme délégué défense.

M. le Maire donne le nom des délégués à la commission communale des impôts choisis par cette administration qui sont :

Titulaires : Paraire André, Besse Christine, Château Marie-Christine, Bastide Raymond, Larroque Denis et Carles Jean-Marc

Suppléants : Bach Pierre, Bessières Georges, Feuillet Catherine, Sulmierski Christophe, Peindaries Michel et Robert Jean-Claude

Le bornage de la parcelle de M. Bouchet a coûté 382.72 euros TTC.

Concernant le litige Puechmorel/Montagnac, une copie du courrier de l'avocat de la famille Puechmorel a été envoyée à M. Montagnac Alain lui demandant la remise en état du chemin fossé dit de « finie » avant le 30 septembre 2008.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Delmas Antoinette a réglé sa participation SAUR et la voirie à Dussol et qu'à ce jour, il reste le goudronnage à faire.

M. le Maire donne lecture de la convention établit par la DDEA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU va acquérir une parcelle de 28 ares à M. Birou pour un coût de 5 500 euros afin d'agrandir le terrain pour l'école.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que le siège du SIVU des écoles sera transféré de Bagat en Quercy à St Daunes.

Après en avoir délibéré, donne son accord pour le transfert du siège.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu Mme Forestier Marie-France veut se retirer comme titulaire au SICTOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme titulaire Mme Château Marie-Christine et comme suppléante Mme Forestier Marie-France.

INFORMATION

Enquête Publique du 05 janvier 2009 au 20 janvier 2009

Permanence du Commissaire Enquêteur M. Zéni Jean

Le 10 janvier 2009 et le 20 janvier 2009 De 10

heures à 12 heures

Projet d'Elargissement du Chemin Rural de Laboissière et de son Classement
dans la Voirie Communale

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2008 à 20 HEURES 45

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de M. Paraire André, excusé, siège et délibère :

Suite au refus par M. Bach Pierre de lire le compte rendu de la réunion précédente, une discussion s'instaure concernant les différents écrits parus sur internet, sur le site « Patrimoine et Devenir ».

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de l'informatisation du cadastre au niveau du canton. La participation par commune s'élèverait à 20% du coût HT de la numérisation.

D'après ce calcul, le montant dû par la commune de St Pantaléon est de 852.41 euros.

Afin de régler cette somme, un virement de crédit doit être fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de virer la somme de 853 euros du compte 61522 (entretien bâtiments) au compte 6811 (dotation amortissement immobilisations incorporelles et corporelles) et du compte 20415 (groupement de collectivités) et 280415 (amortissement subvention équipement groupement).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération doit être amortie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir sur une année la participation à la numérisation du cadastre pour la somme de 852.41 euros.

Le Conseil Municipal décide de mettre en enquête publique l'élargissement du chemin rural de Laboissière.

M. Zéni Jean a été nommé comme Commissaire Enquêteur.

Un avis sera envoyé à chaque administré les informant de la date de l'enquête et des permanences tenues en Mairie.

Le programme voirie est en cours sur la commune.

Il faudra prévoir de renforcer les côtés du pont de Malbouyssou.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Larroque Georges concernant le platane situé auprès de sa maison.

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal décide de limiter la vitesse à 30 à l'heure sur la voie communale n° 212 de Malbouyssou et demande à M. le Maire de prendre un arrêté dans ce sens.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Lambert a fait le nécessaire pour les branches qui empiétait sur le domaine public.

Prévoir le point à temps sur le chemin rural de la Planque et Lapeyrière. Le fossé de Labartiole est bouché.

Municipal est informé que la réparation du disque dur de l'ordinateur a coûté 107.50 euros.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les cloches électriques ont été installées mais qu'un responsable doit venir faire le réglage. Le plancher en haut du clocher est en mauvais état.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des participations pour voies et réseaux ont été affectées en fonctionnement alors que les recettes étaient prévues en investissement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour réaffecter ces montants en investissement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Concernant l'urbanisme, le CU demandé par le Camping de St Martial a été refusé.

La déclaration préalable de M. Brasseur pour la reconstruction d'un moulin est tacite, pas de notification dans les délais.

Pas de nouvelles de la demande de permis de construire de M. et Mme Lafage Thierry.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. Montagnac Alain lui indiquant qu'il remettait à sa place le chemin-fossé dit de Finie. Une copie a été envoyée à l'avocat de M. et Mme Puechmorel.

Mme Château donne le compte rendu de sa visite au Syded à Catus et à la déchetterie de Montech.

Au niveau du tri, des efforts doivent être fait sur la commune.

Les délégués du Syndicat AEP du Quercy Blanc donne le compte rendu de leur réunion.

Pas d'augmentation de l'eau en 2009 mais tarif différent si consommation supérieure à 1500 M3. Abonnement à 20.83 euros par mois.

M. le Maire donne le compte rendu de la réunion organisé par le Conseil Général pour la présentation des schémas de cohérence, des aménagements, équipements et services (S.C.A.E.S).

M. le Maire signale au Conseil Municipal que le centre de gestion de la fonction publique organise des réunions pour présenter le rôle de cette administration.

Une réunion est organisée par l'Association des Elus du Lot sur les impôts locaux. Le congrès des Elus du Lot a lieu à Figeac le 05 octobre 2008.

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association Patrimoine et Devenir. Chaque conseiller avait reçu le même courrier.

Concernant la construction de l'école, l'architecte a demandé une augmentation de ses honoraires.

M. le Maire présente le nouveau permis de construire déposé par Mlle Laniés Véronique.

Le Camping de St Martial a demandé un nouveau CU pour extension du camping.

Le Conseil Municipal décide la commémoration du 11 novembre ce jour à 11 heures 30.

M. Bach Pierre donne le compte rendu de la réunion en vue de regrouper éventuellement le SIAEP du Quercy Blanc et le SYDED.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2008 à 20 HEURES 30

Sous la présidence de M. Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Bessières Christelle, siège et délibère :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Macbeth s'excusant concernant les propos parus sur le site internet « patrimoine et Devenir ».

M. le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux plans de la demande de permis de construire pour M. et Mme Lafage Thierry.
Un problème se pose pour l'emplacement de la maison.

M. la Maire présente la demande de permis de construire faite par M. Dalot Denis et Mlle Delon Véronique.
Après étude du projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour attribuer une indemnité à M. le Percepteur.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande le concours de M. Schnakenbourg, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil.

M. le Maire signale au Conseil Municipal que le locataire de la chapelle de St Martial n'a toujours pas retiré le pli recommandé à la poste.

Mme Château signale que M. Boisset Didier serait intéressé pour louer la chapelle de St Martial.

M. le Maire donne lecture du courrier M. Boisset Didier indiquant qu'il allait retirer les différents matériaux stockés à Pech Caussen.

A ce jour, aucune réponse de M. Pantin concernant le retrait des caravanes et du mobile home aux Catos suite à sa visite avec M. Maurel.

Suite à la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'achat d'un terrain à Mme Gayral Raymonde pour extension du cimetière.

Suite à la demande formulée par Mme Soullignac Francine demandant l'échange de la parcelle D 192 située à Pech Long d'une superficie de 34 a 80 lui appartenant et la D 598 d'une superficie de 47 a 40 dont la propriétaire est la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et demande à M. le Maire d'établir les formalités nécessaires à cet échange.

M. le Maire donne le coût des panneaux 30 km/h à Malbouyssou qui s'élève à 258.48 euros TTC.

Concernant l'assurance de la Commune, à ce jour pas de réponse d'AXA et Groupama. Réponse demandée pour le 15.11.08.

Pour payer la participation au cadastre un virement complémentaire doit être fait. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer la somme de 853 euros du compte 2313-38 (salle des fêtes) au compte 20415 (groupement de collectivités).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour régler la participation aux travaux fait par le SOIE du Sud du Lot d'un montant de 1560 euros, un virement de crédit doit être fait. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer 1560 euros du compte 61522 (entretien bâtiments) au compte 6811 (dotation amortissement subvention corporelle et incorporelle) et au compte 280415 (recette amortissement subvention équipement groupement).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération doit être amortie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir sur une année les travaux fait par le SDIE du Sud du Lot.

Pour l'élargissement du chemin rural de Laboissière, M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture indiquant qu'en application des dispositions combinées des articles L161-9 du code rural et 1141-6 du code de voirie routière, la délibération du conseil municipal décidant l'élargissement d'un chemin rural, emporte lorsqu'elle est exécutoire, transfert au profit de la commune, de la propriété de la partie des parcelles non bâties à l'intérieur des limites fixées le plan parcellaire qui lui est annexé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'élargir à trois mètres de largeur utile plus largeur nécessaire pour reconstruction d'un talus (pente 1 pour 1), côté parcelles non bâties pour la partie du chemin rural de Laboissière partant de la RD 37 à la voie communale n° 210 de Laboissière, sur une longueur de 258 mètres.

M. le Maire donne le coût des travaux effectués pour canaliser les eaux pluviales en haut du village qui s'élève à 510.30 euros.

M. et Mme Clément demande si il y aurait possibilité d'échanger une parcelle pour la continuité du chemin.

Actuellement, simple projet, pas de décision à prendre).

Pour la zone de Verdayrou-Rességayre, les travaux pour la mise en place des réseaux se feront vers la mi-janvier. La hauteur de la moyenne tension sera inférieure à 6 M 30. L'eau et le téléphone seront dans le chemin et non dans la parcelle de M. Lasbouygues.

Le terrain acheté par la Commune à M. Bouchet Maurice a été réglé pour la somme de 1.5 euros le M2, celui de Mme Bouffie Suzanne pour la somme de 0. 40 euros le M2.

M. le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a réuni la commission pour révision des listes électorales qui a effectué six radiations.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune a encaissé la somme de 5296.60 correspondant à la subvention de la Fédération d'Electricité pour l'éclairage public.

M. le Maire donne le coût de la maintenance des cloches d'un montant de 195 euros HT (gratuit en 2009).

Suite à la demande formulée par M. Montagnac Alain, le Conseil Municipal donne son accord pour que celui-ci crée un drain pour assainir les champs et refaire le fossé entre chez lui et la propriété de M. et Mme Puechmorel et combler le fossé actuel.

Suite à la prolifération des pigeons dans le village, le Conseil Municipal décide une battue aux pigeons.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour l'installation d'un camion vente le 12 décembre.

M. le Maire donne l'état d'avancement de l'école. Ouverture probable à Pâques 2009.

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la crèche « lou pichou ».

INFORMATION

Une opération de régulation de pigeons sera organisée dans le village les

Samedi 10 janvier 2009

Samedi 24 janvier 2009

Samedi 07 février 2009

Samedi 21 février 2009

De 16 heures 30 à la tombée de la nuit